

DOSSIER DE CANDIDATURE
Formation d'auxiliaire de puériculture
sous statut scolaire ou d'apprentis
Sélection Départementale du Val de Marne (94)
Rentrée septembre 2020

Classer vos choix en les numérotant (1 étant le vœu prioritaire)

- UFA Darius Milhaud** : 18 places – Formation en apprentissage parcours complet
- Lycée Darius Milhaud** : 18 places –parcours partiel
- Lycée Gutenberg** : 24 places – Formation scolaire parcours complet
- Lycée Louise Michel** : 18 places – Formation scolaire parcours partiel
- UFA Louise Michel - GRETA MTI 94 - Saint Maur** : 20 places Formation en apprentissage parcours complet
- Dernier vœu** : Extension à tout établissement (ci-dessus) du département

Un seul dossier par candidat sera retenu

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (nom et prénom en lettres capitales) et le retourner de l'établissement de formation centre de sélection avant le 29 mai 2020 par envoi postal (cachet de la poste faisant foi) à **Lycée Darius Milhaud 60, rue du professeur Bergonié 94270 Le Kremlin Bicêtre** ou par messagerie électronique selecaplmd@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION		
Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse		
Ville	Code postal	Situation de famille
Téléphone (obligatoire)	Adresse électronique	
FORMATION		
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ou le présente à la session 2020 <input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat professionnel agricole Services aux personnes et aux territoires ou le présente à la session 2020 <input type="checkbox"/> Je suis titulaire d'un autre baccalauréat ou je le présente à la session 2020. Préciser la série ou la spécialité : <input type="checkbox"/> Je ne suis pas titulaire d'un baccalauréat mais suis scolarisée pour l'année 2019/2020 ou sollicite le droit au retour en formation initiale		
Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :		
<input type="checkbox"/> Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats		
Date	Signature (du représentant légal si candidat mineur)	

CONDITIONS DE SELECTION

Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire ou par apprentissage:

- vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- vous sollicitez le droit au retour en formation défini par les articles D122- 3 – 6 à 8 du Code de l'éducation, vous devez être âgé(e) au plus de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation ;
- vous souhaitez suivre la formation sous statut scolaire, vous devez avoir quitté le système scolaire depuis moins d'un an ou faire valoir vos droits au retour en formation ;
- vous souhaitez suivre la formation sous statut d'apprenti(e), vous devez être âgé(e) au plus de 29 ans révolus à la date d'entrée en formation.

- **Pour l'inscription aux parcours partiels** : être titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ou du Baccalauréat professionnel agricole Services aux personnes et aux territoires à l'entrée en formation. Les élèves en terminale de ces formations peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Au plus tard le jour de la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé. (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

Vaccinations OBLIGATOIRES :

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)

Vaccinations fortement recommandées : ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER *		Réservé au centre de sélection
A CLASSER <u>STRICTEMENT</u> ET A <u>NUMEROTER</u> DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS		
1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso Les titres de séjour pour les ressortissants hors UE doivent être valides pour toute la période de formation	<input type="checkbox"/>	DOSSIER COMPLET <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
2. Une lettre de motivation manuscrite	<input type="checkbox"/>	
3. Un curriculum vitae	<input type="checkbox"/>	
4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.	<input type="checkbox"/>	
5. Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes (pour les bac pro ASSP ou SAPAT).	<input type="checkbox"/>	
6. Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale	<input type="checkbox"/>	
7. Les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel (années de première et terminale pour les bac pro ASSP ou SAPAT)	<input type="checkbox"/>	
8. Un certificat de scolarité pour l'année 2019-2020 (<u>pour statut scolaire</u>)	<input type="checkbox"/>	
9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.	<input type="checkbox"/>	
10. Fiche d'inscription complétée (voir première page du dossier d'inscription)	<input type="checkbox"/>	

* Pour un envoi par messagerie électronique, privilégier une version compressée (type dossier ZIP) ou une application d'envoi de fichiers « lourds » (type Smash , We Transfer ou autres).

Le dossier complet est :

- à retourner à : selecaplmd@gmail.com

Objet du Message : Sélection DEAP - Session 2020

ou

- à envoyer par courrier au centre de sélection :

Lycée Darius Milhaud – Sélection DEAP - Session 2020
60, rue du professeur Bergonié 94270 Le Kremlin Bicêtre

Au plus tard le vendredi 29 mai 2020
(cachet de la poste faisant foi)

MODALITES D'ADMISSION :

Dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

A titre exceptionnel et transitoire, pour l'année 2020, le recrutement se fera, exclusivement, sur dossier. Aucun entretien individuel ne sera programmé (Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

LES ATTENDUS ET CRITERES NATIONAUX

(Annexe de l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS

Dépôt des dossiers complets	Du 27 avril au 29 mai 2020
Clôture des inscriptions	29 mai 2020
Jurys de sélection : examen des dossiers	Du 02 au 23 juin 2020
Jury d'admission	Au plus tard le 26 juin 2020
Communication des résultats avec affichage des résultats et publication sur les sites internet des lycées	30 juin 2020 à 14h
Validation des inscriptions	09 juillet 2020
Période d'inscription	Jusqu'au 10 juillet 2020
Rentrée scolaire	01 septembre 2020

L'affichage des résultats à l'institut sera conditionné aux directives gouvernementales concernant le confinement au moment de la période de communication des résultats.

PRESENTATION DE LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au

Pour être Auxiliaire de puériculture, il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir à l'élève des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Participer à l'accueil de l'enfant et de son entourage.
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification des besoins, à la modification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'enfant aux différentes étapes de la vie.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'IDE.
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités.
- Collaborer à l'organisation de la vie d'un enfant ou d'un groupe de d'enfants en favorisant la participation de ceux-ci à toutes leurs activités quotidiennes.
- Transmettre les observations par oral et par écrit.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

Selon le type de parcours de formation, complet ou partiel, la formation a une durée de 10 à 18 mois avec une alternance de stage et de formation en centre.